ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 39567

Texte de la question

M. Gerard Menuel attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les effets benefiques qu'une baisse de 1 p. 100 de la TVA pourrait avoir sur la consommation des menages. A l'occasion du debat d'orientation budgetaire, cette initiative a ete evoquee tendant a redonner confiance aux Francais et a rendre plus dynamique l'activite economique. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles sont ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

Une baisse du taux de la taxe sur la valeur ajoutee n'aurait d'effet sur la consommation que si elle etait repercutee dans les prix. Or, cette repercussion n'aurait rien d'automatique : rappelons a cet egard que le relevement de taux normal de la TVA intervenu en aout 1995 n'a ete que partiellement repercute sur les prix a la consommation. En revanche, dans tous les cas, le cout pour les finances publiques d'une baisse de taux de la TVA resterait tres eleve. Cela etant, le Gouvernement a decide de baisser les prelevements obligatoires en faisant le choix d'une reforme de grande ampleur de l'impot sur le revenu afin d'en reduire le poids, de le simplifier et de le rendre plus juste et plus efficace sur le plan economique. Cette reforme, presentee dans le PLF 1997, sera conduite sur cinq ans et se traduira par une baisse de soixante-quinze milliards de francs de cet impot, soit le quart de son poids actuel. Concretement, les contribuables beneficieront d'un premier allegement par une baisse de 5 %, dans la limite de 4 000 francs de leur premier tiers provisionnel a acquitter en fevrier 1997 ou, pour ceux d'entre eux qui sont mensualises, des echeances des quatre premiers mois de l'annee 1997, dans la limite mensuelle de 1 000 francs. Par ailleurs, pour stimuler l'activite economique, le Gouvernement a decide de liberer pres de quinze milliards de francs en 1997 en faveur des personnes exonerees d'impot sur le revenu, titulaires d'un plan d'epargne populaire, par deblocage anticipe de la prime gouvernementale attachee a ce produit d'epargne. Ces mesures sans precedent vont dans le sens souhaite par le parlementaire en faveur d'une relance de la consommation des menages.

Données clés

Auteur : M. Menuel Gérard
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39567
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2929
Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6024